



## Gade dame âgée sous contrat déclaré pour une mineur

Par **Sola**, le **30/05/2014** à **13:54**

Bonjour, voilà j'aurai besoin d'indications pour la démarche à suivre dans mon cas : j'ai 16 ans et je voudrai garder une dame âgée occasionnellement et lui porter compagnie, ce serai la nuit, lorsque ces filles ne pourraient pas être là. Il s'agirait de l'aider si besoin dans la nuit et aussi donner l'alerte à ses filles si elle se sentirai mal ( elle est un peu diabétique et perd la mémoire ).

Etant donné les risques qu'il pourrait y avoir, je préférerais que ce soit déclaré, mais je ne connais absolument pas les démarches à suivre, la fille de cette dame non plus comme c'est la première fois qu'elle fait appel à quelqu'un pour rester avec sa mère. Je sais aussi que pour qu'un particulier emploie un autre particulier, il peut le payer par chèque CESU, mais étant mineur est-ce que je peux les accepter? Et si oui faut-il rédiger un contrat de travail?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir m'éclairer sur tout cela qui est un peu nouveau pour moi.

Cordialement